



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/041

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 13 décembre,

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 06 décembre 2024

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Christophe DESSAINTEJEAN, Emilie
JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Cléo MOIROUD, Brigitte
GEORGERY, Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Monsieur Samuel DANNA à Monsieur Roland SEIGLE

OBJET :

TE 38 – travaux sur réseaux
éclairage public – rond-point
des Alexandres

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de
l'opération présentée dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune ST MARCEL BEL ACCUEIL
Affaire n° 24-003-415 EP – MLA rond point

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est
estimé à :

7 593 €

La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération
s'élève à :

2 966 €

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à :

237 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera
recalculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une
nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution
budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux en section
de fonctionnement – compte 65568 ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements de
TE38, qui sera appelé en deux fois, 80 % deux mois après le début des travaux puis le
solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement – compte
65568
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la
collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération,
prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de :

7 593 €

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à
partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un
montant prévisionnel total de :

2 966 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213804156-20241213-DEL_2024_041-DE

3 – PREND ACTE de sa contribution budgétaire
TE38 d'un montant de :

237 €

4 – ENGAGE au budget de la collectivité, au compte 65568 les contributions
budgétaires ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 décembre 2024
Le maire, Aurélien BLANC.

